

18 FR.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.



ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dépt.
Un an	18	24	30
Six mois . . .	9	12	15
Trois mois . .	5	6	7 50

ON S'ABONNE
 A LYON, rue Centrale, 3.
 A PARIS, chez LÉOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
 BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.
 Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
 Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.
 Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
 (Affranchir.)

ANNONCES.
 Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
 Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
 Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Lyon, 21 mars.

Violation de la Constitution.

Nous avons annoncé dans nos précédents numéros la formation du Comité central électoral démocratique du Rhône. Sa constitution définitive date du 12 courant, jour où il a avisé l'autorité par une lettre dont il lui a été accusé réception immédiatement. C'est pour éviter toute tracasserie qu'il a fait cette démarche, dont la loi du 28 juillet le dispensait complètement.

Eh bien, au mépris de la loi, l'administration municipale a délégué un commissaire de police pour assister aux séances. Lorsque ce fonctionnaire s'est présenté dans la séance du 15, le Comité a protesté unanimement contre sa présence. Le commissaire s'est retiré, muni de la protestation dressée par le bureau.

Hier au soir, 20, le commissaire se présente de nouveau pour assister à la séance. Des agents pénètrent avec lui dans la salle, d'autres stationnent aux abords de la rue Stella; trois cents hommes de troupes étaient commandés; dit-on, pour prêter main forte à la police et faire évacuer la salle. Le comité renouvelle sa protestation contre la présence du fonctionnaire; il déclare que, ne voulant pas consacrer par un précédent une aussi audacieuse violation du droit électoral, il va lever la séance, cédant à la force dont il est menacé, mais que néanmoins il se réserve de poursuivre par toutes les voies de droit les auteurs de cette violation. Sur la réquisition du bureau, le commissaire dresse procès-verbal, et l'assemblée se retire dans le plus grand ordre, à neuf heures et demie.

Voilà les faits tels qu'ils ont eu lieu. Et maintenant, nous le demandons à l'administration municipale; est-ce ainsi qu'elle entend présider aux élections de la Législative? Est-ce ainsi qu'elle entend exécuter la Constitution? Quoi! il y a un mois que les comités électoraux de la réaction fonctionnent dans la ville et enlacent nos campagnes sans avoir été inquiétés un seul instant; et, lorsque les républicains, en vertu de la loi commune, forment un comité, voilà qu'on les traque, qu'on leur fait violence!

Mais où veut-on donc en venir? Est-ce qu'après avoir éprouvé notre modération, on veut lasser notre patience? Mais si l'on déchire la Constitution, si l'on foule aux pieds la loi, que restera-t-il? La force... C'est peut-être là que vous nous attendez. Bugeaud est prêt; l'issue n'est pas douteuse...

Si telles ne sont pas vos intentions, nous ne comprenons pas votre conduite. Il est bon de s'expliquer au plus tôt. La constitution existe-t-elle ou n'existe-t-elle pas? Sommes-nous, sous l'empire de l'arbitraire? qu'on le dise.

afin que nous sachions si nous avons affaire à des magistrats ou à des factieux.

La Guerre.

La guerre! n'est-ce pas le cri qui retentit dans toutes les âmes, qui part de toutes les bouches, à la vue de ces hordes barbares de Croates et de cosaques en marche vers l'occident? Ce cri n'est-il pas dans les airs, n'agit-il pas nos drapeaux, ne fait-il pas battre le cœur de nos jeunes soldats que la discipline toute-puissante a peine à contenir?

La guerre! oui, mais une guerre de principe qui ouvre à la Liberté un sillon glorieux; une guerre qui, à travers des maux inévitables, propage la démocratie et hâte les fruits de la civilisation; une guerre intelligente qui rende la paix féconde; et qui, si j'ose parler ainsi, enseme la mort. Voilà la guerre que nous voulons, la seule qui soit d'un Etat républicain.

Il y a loin de là, sans doute, à ces guerres de despotes, qui n'ont pour motifs que la vanité, l'ambition, le caprice insensé d'un homme ou d'une famille, guerre aveugle, impie qui passe au milieu des générations comme un fleau, et qui, arrivée au terme de ses fureurs, établit un pouvoir démesuré dans une solitude qu'on appelle la paix. Une pareille guerre n'est plus à craindre que du côté des barbares; l'état de civilisation des nations occidentales, la rend désormais impossible entre elles, dans les conditions qui les lient, et cela est si vrai que le gouvernement actuel, en pensant intervenir à main armée en Italie, sans ambition, sans intérêt, sans amour même de la gloire, ne paraît préoccupé que de la conservation d'un principe.

Mais ce principe, qu'il a de la peine à avouer, est-il reconnu, est-il approuvé par le pays? Disons-le hautement, ce principe est celui que la France a détruit en février par une révolution, au 4 mai par l'expression de son vote, au 4 novembre par une Constitution solennelle; ce principe, c'est la monarchie!

Ainsi, nous aurons la guerre, une guerre de principe; non pas, il est vrai, dans le sens de la nation, mais dans celui de son gouvernement. Or, nous le demandons, s'il faut encore distinguer, entre la volonté du Peuple et celle des dépositaires du pouvoir, quelle sera la conséquence inévitable de cette nouvelle opposition. Avant d'envoyer les soldats de la République contre l'établissement d'un état républicain, avant d'enrôler des citoyens français sous la bannière du pape, pour ramener de l'exil l'autorité d'un roi que tout un Peuple repousse, que la religion même s'indigne de soutenir, a-t-on bien considéré que c'est que l'armée, ce que c'est que la France, ce que c'est enfin que la conscience d'un grand Peuple? Le gouvernement sorti

d'une révolution, l'élu du vote universel, en perdant de vue leur origine et les conditions de leur existence ne tendraient-ils qu'à se jouer de la dignité, de la gloire, de la volonté souveraine de la nation? Nous ne serons pas les seuls à faire ces questions, que nos gouvernants prennent garde.

Quoi! faire intervenir l'épée de la France républicaine en faveur d'un roi! contre la liberté d'un Peuple! Infiger au drapeau tricolore toutes les hontes du drapeau blanc! Abaisser notre armée, comme la monarchie l'a fait en 1823, au rôle de gendarme de la sainte-alliance! A-t-on bien pu rêver cela, en face d'une nation qui met son honneur au-dessus même de sa liberté; le lendemain d'une Révolution qui a chassé de la France le dernier de ses rois, et qui a assis, sur les débris du trône, ce même pouvoir qui conspire aujourd'hui le rétablissement d'un trône?

Je ne crains pas de le dire, une pareille conduite de la part du gouvernement serait une trahison; de quelque prétexte qu'il voulut la couvrir. Je sais ce que l'on dit: on invoque l'histoire, la tradition, comme ailleurs on invoque les lois monarchiques. Vous combattez, dites-vous; pour la papauté; mensonge insigne! la papauté n'est pas en cause; le pouvoir spirituel est respecté. Qui s'oppose à ce que Pie IX, rentrant dans Rome en souverain pontife et reprenant place au St-Siège, n'envoie sa bénédiction à toutes les parties du monde chrétien? Mais, dites-vous, l'histoire, notre propre histoire nous impose le devoir de maintenir le patrimoine de Saint-Pierre, l'héritage de Charlemagne. Achevez votre pensée et pour prouver votre fidélité à la tradition historique, ramenez d'un seul coup notre civilisation au berceau de la monarchie. Que les portes de l'église de Rheims s'ouvrent devant l'héritier des siècles; apportez la Ste-Ampoule qui doit oindre son front; et la France, son humble servante, va déposer aux pieds de son roi le sceptre et la couronne, qui sont aussi le patrimoine de sa famille et l'héritage de Charlemagne.

La Gazette de France, un de vos organes, en a proclamé bien haut; pour que la paix se rétablisse en Europe, il faut qu'elle s'appuie, à Rome, sur la tête de Pie IX, et à Paris, sur celle d'Henri V. Pourquoi n'avez-vous pas fait même franchise, ayant la même conviction? Avez-vous donc que c'est contre la République que vous interveniez en Italie, contre notre propre République! De grâce, faites-nous cet aveu, et nous vous dirons à notre tour:

Vous qui conspirez le retour de la monarchie, sous quelque nom que soit, appelez autour de vous les débris de toutes les aristocraties dont le temps a jonché le sol. Faites une armée de valets de tous les régimes, de gens perdus de vices, de négociateurs de toutes les hontes, auteurs

décrivait un arc assez élevé. C'était de son sommet qu'on se trouvait immédiatement au-dessus de la chambre de Gilberte.

Mais ces débris ébranlés par le temps, et nullement faits pour servir de chemin, menaçaient de s'écrouler sous les pas de celui qui les parcourait. De plus, le temps, favorable d'ailleurs en ce qu'il avait éteint l'unique réverbère de l'endroit, rendait cependant la terre et les touffes de lichen jetées aux joints de la roche extrêmement glissantes.

Ces difficultés furent à peine remarquées par Lambert lorsqu'il qu'il indiqua l'escalade qu'il avait quelquefois accomplie lui-même, et lui eut montré une petite fenêtre, ornée de fleurs familières qui semblent croire d'elles-mêmes au balcon des jeunes filles, en lui disant: C'est là!

Lambert gravit pas à pas la vieille muraille, en s'attachant aux aspérités de la pierre. Arrivé au sommet, il lui en fallut parcourir la longueur inégale pour arriver devant la fenêtre ouverte.

Cette ruine, dès longtemps ébranlée tremblait sous le vent; les violentes rafales la faisaient vaciller jusqu'en ses fondements; de plus, le demi-cintre suspendu en l'air et dont la voûte n'était cimentée que par le temps, menaçait à toute minute de s'écrouler sous ses pas. Mais Lambert n'avait pas le temps de s'occuper de ce danger, car le hasard favorisait merveilleusement ses desirs.

La chaleur de la journée précédente faisait aspirer avidement l'air de la pluie; ainsi Gilberte avait laissé le vitrage des rideaux ouverts, et s'était assise devant la fenêtre, en plaçant près d'elle la petite table qui soutenait sa lumière.

Accoutumée à ne pas se méfier des regards, puisque sa chambre n'avait pour voisinage que les oiseaux posés au sommet de la ruine, elle se reposait dans tout l'abandon de la solitude. Elle avait ôté le bonnet et le tablier qui désignaient sa condition d'ouvrière; ainsi son aspect prenait plus de distinction du déshabillé où elle se trouvait. Elle ne portait plus qu'une robe légère, à demi attachée; ses cheveux tombaient sur ses épaules nues; la chaleur animait son teint pâle et bruni.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 22 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

Lambert.

(Suite.)

— Il est un endroit d'où je peux quelquefois voir moi-même Gilberte, sans qu'elle s'en doute, au moment où, vers dix heures du soir, elle remonte dans sa chambre. Par exemple, lorsque je dois passer une semaine entière sans me trouver avec elle, j'abrége un peu le temps de l'absence par ce moment de contemplation rapide. Alors il suffirait que je te donnasse une fois ma place.

- Et tu y consens?
- Oui.
- Ah! merci... Et ce sera bientôt?
- Dès ce soir... Seulement, je te préviens que le poste est difficile, et que tu risqueras fort de te rompre le cou.
- Cela m'est parfaitement égal.
- Et que, même à ce prix, il n'est pas certain que tu aperçoives Gilberte.
- J'en aurai au moins l'espérance.
- Très bien... Puisque tu es si décidé, nous allons commencer notre excursion par attendre le moment à la belle

étoile... c'est-à-dire à la pluie... car il faut que le coup de dix heures rappelle Gilberte dans sa chambre... Ensuite je t'indiquerais le chemin aérien que tu dois prendre pour l'apercevoir à travers sa fenêtre... à moins qu'il ne lui plaise de tirer son rideau... simple hasard... qui ruinerait pourtant aussi bien tes espérances que l'a fait l'orage de ce soir.

— J'accepte les heures de pluie à recevoir et la fatale chance du rideau tiré.

Lambert souriait en disant cela, et en même temps Raoulx crut voir une larme dans ses yeux.

Cette émotion avait un caractère de sainteté et de grandeur en se montrant dans un homme aussi fortement trempé que le rude cultivateur de Saint-Pierre. Aussi Raoulx, d'une jalousie si facile à éveiller, se sentit toujours plein de calme et de confiance devant l'inexplicable fantaisie de Lambert.

Après avoir erré longtemps par la pluie battante, comme ils se l'étaient promis, les deux amis entrèrent à La Rochelle, une heure après la nuit, et se dirigèrent vers le faubourg qu'habitait le maître charpentier Daubray, père de Gilberte.

Malgré l'espèce de gaité qui avait présidé à leurs arrangements, Raoulx et Lambert, à mesure qu'ils avançaient, devenaient plus pensifs et plus silencieux.

Le jeune sergent, pour qui ce chemin eût dû être semé d'espoir et de joie, le parcourait avec une vague terreur qui régnait toujours au fond de son amour pour Gilberte.

Lambert n'avait aucune raison apparente d'être impressionné par ce trajet dans un quartier ancien et mal bâti de la ville, et cependant il s'arrêta parfois, comme si l'émotion lui eût ôté la force et eût suspendu ses pas.

La maison où ils se rendaient, la dernière du faubourg, touchait à un terrain vague, sur lequel s'élevait encore un pan de mur, qui avait appartenu aux fortifications renversées par Richelieu lors de sa mémorable conquête, et que la ville, en grandissant, avait laissé dans l'intérieur des nouveaux remparts.

Cette fabrique, par la forme que lui avait donnée la ruine,

de tous les scandales, complices de tous les crimes; de tous ces gens, enfin, corrompus ou repus, qui craignent d'être confrontés avec la misère du Peuple, et redoutent le jour de la justice. Entraînez avec vous, dans votre parti, toutes les hontes, toutes les immondices de la société, formez un camp.

Il n'y aura plus désormais entre nous ni foi, ni convention, ni nationalité: la guerre, une guerre d'extermination, fera la place à l'un des deux partis sur le corps de l'autre; Dieu et le fer décideront, entre nous qui sommes les déshérités et vous qui vous dites les fils aînés du sol. Là où penchera la victoire, comptez que là aussi sera la France avec la liberté; car la France et la liberté ne peuvent périr; alors une nouvelle date aura brillé au front de l'histoire.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN

Paris, 19 mars 1849.

Paris s'est ému douloureusement ce matin à la nouvelle de l'exécution de Daix et Lahr condamnés par le conseil de guerre dans l'affaire Bréa. Les hommes de cœur de tous les partis se sont prononcés avec indignation contre le retour barbare vers des mœurs sans pitié. En relevant l'échafaud politique, le gouvernement a commis un crime de lèse-souveraineté et ouvert la voie à de tristes représailles.

La Constitution a été violée et lâchement violée, dans des intentions que nous ne saurions trop flétrir. Condamnés par un tribunal politique institué pour juger des faits politiques, nulle condamnation à la peine de mort ne pouvait être prononcée, puisque la Constitution, cédant aux progrès des mœurs, avait fait disparaître du code cette monstruosité en matière politique. De plus, le droit de grâce du président de la République a été suspendu jusqu'à la législature; il n'avait donc aucune autorité pour repousser la demande en commutation de peine qui lui avait été adressée et devait en référer à l'Assemblée dont la décision eût été conforme à l'esprit de la loi supérieure du pays.

Nous voici entrés dans la période des vengeances, et pourtant le Peuple avait montré une grande magnanimité dans la victoire après février. Tout le parti de la réaction, dont les fureurs n'ont plus de retenue, a voulu consacrer dans le sang ce qu'il appelle la justice sociale. Il s'est placé dans une voie qui nous présage de mauvais jours; nous espérons que, après tant d'expériences politiques, l'incertitude et le danger de ces tristes exécutions arrêteraient et lui conseilleraient la clémence.

D'ailleurs, après tant et de si odieux massacres sur les insurgés de juin, après une indulgence si coupable envers ceux qui avaient profité de la victoire pour s'abandonner à de lâches fureurs, après les scènes d'égorgeement de la place du Carrousel, des souterrains du jardin des Tuileries, des caves de l'Hôtel-de-Ville, du Panthéon, etc., il était juste, il était prudent d'effacer le souvenir de tant de barbaries commises par les défenseurs de l'ordre, en jetant un voile sur le seul attentat qui eût marqué d'insurrection d'un caractère d'aveugle ressentiment.

Il importait à nos mœurs, à l'histoire, que l'on oublie ces tristes pages afin que l'avenir ne les vît point renaître. Pour nous, socialistes, nous regardons cette exécution comme un crime de lèse-humanité; l'échafaud politique nous fait horreur, et en cela nous sommes fidèles à l'esprit qui l'a banni de notre Constitution.

Les détails de ce supplice sont affreux. Le corps de Daix roulait ensanglanté sur l'échafaud couvrant de son sang l'exécuteur qui voulait le relever de la plate-forme sur laquelle il avait glissé, tout cela est odieux et révolte l'âme. L'impression populaire ne nous a pas trompés; un sentiment d'indignation a gagné tous les cœurs.

Il manquait à MM. Falloux, Faucher et Odilon Barrot d'avoir relevé l'échafaud politique et ramené la civilisation vers des mœurs dont elle avait fait justice. A tous leurs

titres au juste mépris de la France, il manquait ce souverain. Et ce sont ces hommes sans pitié qui ont refusé d'éteindre les germes de guerre civile sous l'amnistie, qui viennent incriminer nos intentions, nous prêter les odieux desseins de vengeance et de représailles, nous qui pouvions évoquer, après février, les souvenirs de Transnonain et qui ne l'avons point fait... nous qui avons pardonné et laissé aux mains de nos ennemis les armes et l'influence avec lesquelles ils conspirent notre ruine et notre asservissement.

De nombreux bataillons avaient été convoqués pour assurer le supplice; nos soldats devenaient les aides du bourreau; c'est là maintenant l'emploi réservé à nos armes; tout cet appareil révélait bien l'odieux de cette exécution, on craignait la pitié; des canons étaient prêts à refouler l'émotion d'un peuple dont on déshonore les mœurs, dont on corrompt l'esprit par de sanglantes exécutions.

Pauvre armée! voilà désormais le rôle qui t'est désigné. Pour toi, plus de gloire conquise à la face d'un oeil sur un champ de bataille où l'on relève un peuple vaincu! dans les rues de nos villes éplorées, les bataillons porteront avec eux la servitude, et quand une sinistre victoire aura surchargé les maux du pays, d'un prince de plus, d'un empereur bâtard, il te faudra veiller autour des échafauds pour protéger le sommeil des oppresseurs de la patrie!... Ils ont tiré le glaive et jeté loin d'eux le fourreau; un jour viendra où ils regretteront d'avoir été moins cléments que ces socialistes qui t'insultent chaque jour; car il a été dit: « Celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée. »

Bourges, 18 mars, le matin.

Mes chers amis, Je profite de la journée de vacance que nous laisse la haute-cour, pour vous donner quelques détails intimes. Je croyais passer la journée avec Raspail, mais une erreur de nom sur le laissez-passer a été cause que l'on m'a refusé l'entrée de la prison aujourd'hui, ce qui, comme vous le pensez, m'a fort contrarié.

La consigne est extrêmement sévère, et les prisonniers sont gardés avec un luxe de précautions dont on peu difficilement se faire une idée. L'ordonnateur de tout ceci est certainement un grand maître dans la partie et je doute fort que les plus fameux geoliers dont l'histoire nous ait transmis le souvenir ne soient bien distancés par le citoyen Lepreux, directeur en chef de la prison de Bourges.

La prison se compose des derrière de l'hôtel de Jacques Coeur, qui n'a rien de remarquable, à première vue, que ces deux énormes tours bâties en granit. Ces tours, d'une très-grande élévation, flanquent le bâtiment principal et sont, l'une de l'autre, distantes d'à peu près la largeur des Terreaux. La place de Berri, située devant le bâtiment et l'entrée des tours, est enceinte d'une forte palissade en chêne; devant cette palissade, se promènent jour et nuit des sergents de ville en uniforme. Pour entrer là dedans, il faut parlementer à travers un guichet, puis la porte s'ouvre, et on vous donne un gardien qui vous quitte plus qu'à votre sortie. Alors, sur la place même, s'offrent à vos regards une nuée de gendarmes départementaux ou gardes municipaux venus de Paris pour la circonstance, des sergents de ville qui ne doivent pas vous perdre de vue, des militaires de toutes armes qui ont l'air de s'ennuyer et qui vous regardent pour se distraire; enfin, on vous conduit à un bureau où votre permission est soigneusement vérifiée. On la garde et on vous remet un laissez-passer pour l'accusé un tel. Un gardien vous prend et vous conduit vers les tours: c'est là que les prisonniers sont logés, dans les étages supérieurs. Le gardien frappe à la porte, le guichet s'ouvre, une figure de gendarme se montre, examine votre permis, puis vous ouvre! vous montez, pensant que c'est fini, pas du tout.

au premier, un poste qui vous reconnaît; au deuxième, Gilberte se leva vivement, pâlit, et regarda autour d'elle d'où pouvait venir ce nom, ce nom qui passait dans l'air. Ce mouvement rappela Lambert à lui-même. Il se laissa glisser le long de la muraille, et il avait eu le temps de rejoindre Raoulx et de s'éloigner avec lui avant que Gilberte pensât à regarder du côté de la fenêtre. — Eh bien, dit Raoulx, tandis qu'ils cheminaient tous deux dans le faubourg, tu ne me dis rien... Est-ce que la vue de Gilberte aurait produit sur toi une impression défavorable? — Mon ami, je l'aime autant que toi, dit Lambert du ton le plus simple. — Tu es fou... mais n'importe, dis-moi ce que tu en penses? Lambert ne répondit pas, et dit un instant après: — Raoulx, es-tu bien sûr de l'amour de Gilberte? — Elle sait que je l'aime de toute mon âme, et elle m'a promis d'être à moi. — Voilà tout? — Sans doute... Mais elle était libre de faire cette promesse... Par conséquent, il serait indigne de sa part de me tromper. — Oh! oui... ce serait bien affreux. — Mon Dieu... le croirais-tu? Non, certes... c'est une crainte vague... un doute porté sur les femmes en général... Tiens, mon ami, ajouta Lambert dont la loyauté souffrait du moindre détour, je te promets que nous nous occuperons une autre fois de ce sujet qui t'intéresse tant... Mais pour ce soir, viens m'accompagner, et nous parlerons de projets... de l'amour de la France... ne dussions-nous songer qu'à mourir pour elle... cela du moins ne nous trompera pas.

(La suite demain.)

CLEMENCE ROBERT.

autre poste; au troisième, gardien qui vérifie; au quatrième, encore!

Enfin, je suis arrivé à une porte toujours suivi par un garde qui soignait mes mouvements et qui me dit: Halte! J'ai montré mon laissez-passer, on me l'a pris; un guichet s'est ouvert, mon homme a plongé du regard dans la chambre qui s'est enfin ouverte. J'ai trouvé là les amis que je cherchais, plus un gendarme qui leur fait compagnie.

Voilà les formalités à subir quand enfin, et à la demande écrite des accusés, on a pu obtenir une permission, chose que beaucoup demandent, mais que peu obtiennent!

Je vous fais grâce du récit de la sortie; c'est encore plus fort, et je crains de vous communiquer la pénible impression que j'en ai éprouvée. Ce bruit de verroux, cette harmonie de serrures, ont quelque chose de si triste que je renonce à vous en parler.

Hier soir, dans une réunion où je me trouvais, on s'amusait beaucoup des gendarmes commis à la garde des accusés. On accusait hautement, publiquement Raspail d'avoir corrompu, séduit le sien. En effet, il est touchant de voir avec quelle attention cet excellent gendarme fait son service; il lui tient son dossier, lui ramasse ses feuillets, et Raspail, reconnaissant l'entretien avec aménité. Raspail disait: On a trouvé le gendarme qui me convient. Celui de Blanqui est bien différent, sans être toutefois plus mauvais; il a une idée fixe, et cette idée fait son malheur; il en perd le manger, le dormir et même le boire, dit-on. C'est un gaillard de près de six pieds dont la figure, taillée à coup de hache, est surmontée d'une épaisse chevelure du rouge le plus éclatant que j'aie jamais vu. Hé bien! ce colosse diminue à vue d'œil, par suite de sa mortelle inquiétude. Il croit, et rien ne peut le dissuader, il croit que c'est le diable qu'on lui a donné à garder et qu'il ne s'est fait si petit que pour mieux lui échapper. Quand il aura bien donné des démentis à l'accusation, bien rembaré les témoins, faire damner tout le monde, il est persuadé qu'au premier moment, quand on s'y attendra le moins, il s'envolera ou se changera en souris. Aussi il se tient toujours aux aguets, ne perd pas son prisonnier de l'œil; au moindre mouvement qu'il fait, Blanqui, soit pour se moucher, soit pour tourner un feuillet du dossier, le gendarme étend la main; puis la laisse tomber avec résignation, paraissant se dire: Ce n'est pas encore cette fois; mais c'est égal, il finira par me jouer un tour.

Hier soir, dans un café, sept ou huit personnes lisaient le compte-rendu de la haute-cour et manifestaient leurs sympathies pour les accusés; un agent de police (la ville en est remplie) les ayant entendus, fait immédiatement son rapport. Sur-le-champ une escouade de sergents de ville et de gendarmes sont accourus, et, sans autre explication ont tout empoigné et conduit à la prison. Aujourd'hui, ces victimes de l'arbitraire sont au secret. On ne parle que de cela dans la ville. Les hommes incarcérés sont tous des habitants de Bourges. Encore quelques coups semblables, et Bourges se réveillera du long sommeil dont je vous parlais dans une de mes précédentes lettres.

Bourges est, à cette heure, sous un régime exceptionnel. A demain. Salut et fraternité, G.

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Audience du 19 mars.

Il y a eu hier vacance. Aujourd'hui, les citoyens Ledru-Rollin, Clément Thomas, Vidocq doivent être entendus; c'en est assez pour exciter vivement la curiosité. Jamais l'empressement n'avait été aussi grand.

A 10 heures 1/2, les accusés sont introduits. — Barbès est arrêté sur son passage par un ami qui l'embrasse affectueusement; Albert est aussi l'objet du même accueil de la part du même personnage. Les impitoyables gendarmes mettent fin à cette scène attendrissante. — Beaucoup de dames élégamment parées sont derrière le banc des journalistes.

Le cit. Ledru-Rollin, représentant. — J'ai connaissance parfaite de ce qui s'est passé au 16 mars et au 17 avril; je puis en indiquer les causes, suivant mes appréciations.

La réunion du 15 mars avait pour objet de réclamer contre la mesure qui rétablissait le niveau dans la garde nationale et supprimait les compagnies dites de bonnets à poil.

La manifestation du lendemain était une protestation contre la démarche de la veille. Le tout, du reste, se passa très-pacifiquement.

La manifestation du 15 avril avait eu lieu à l'occasion de la nomination des officiers d'état-major de la garde nationale.

Au 15 mai, je croyais que le seul moyen de salut était de faire entrer les délégués à l'Assemblée.

Le pression fut telle qu'il n'y a pas de force humaine qui eût pu résister.

Pas un homme n'a pu accuser le général Courtais.

Quelques gardes nationaux avaient maltraité Courtais, je protestai; le lendemain j'allai lui serrer la main. Il avait rendu de signalés services à l'ordre public.

Le président Buehez donna l'ordre de ne pas battre le rappel. Beaucoup de représentants avaient demandé qu'on ne le battît pas. C'est là le mot; le reste n'est pas vrai.

Dès l'origine, le président pensa qu'il ne devait pas faire battre le rappel.

Après le 15 mai, le procureur-général soumit à la commission exécutive un rapport contre Caussidière et Blanc.

Je m'y opposai comme jurisconsulte. Je proposai sa destitution.

Au 24 juin, on a voulu poursuivre Blanc et Caussidière; mais il n'y avait pas plus lieu après le 24 juin qu'après le 15 mai.

Le procureur-général. — Le cit. Landrin ne partageait-il pas l'opinion du procureur-général? — R. Il y avait une nuance.

Je proposai de destituer le cit. Portalis, parce qu'il annonçait que si la commission n'acceptait pas ses conclusions, il se retirerait.

On a dit qu'en mai j'avais proposé d'enlever une partie du gouvernement provisoire pour me substituer à sa place ou pour y substituer

d'autres membres.
Il n'était pas question de Blanqui.
Me Riviere. — Sobrier ne s'était-il pas installé rue de Rivoli pour soutenir le gouvernement provisoire ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Le gouvernement n'avait jamais considéré la maison Sobrier comme hostile ; c'était l'opinion du cit. Lamartine.
Sobrier est venu protester de son dévouement à la République et au gouvernement provisoire.
Il a dit qu'il était disposé à mourir pour la défense de la République.
Le 17 mars, il tint le même langage comme délégué.
Son discours est au *Moniteur*.
Me Riviere. — N'y avait-il pas d'autres maisons de la nature de celle de Sobrier ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Le club des Droits de l'Homme était en armes, en permanence, pour soutenir le gouvernement.
Il y avait aussi le club des clubs. Longin, Longepied en faisaient partie.
Ils étaient disposés à soutenir le gouvernement et la République.
Il fut d'abord question d'introduire des délégués dans la pièce précédant l'Assemblée nationale.
Quand le flot avançait, on a échelonné les délégués ; on a demandé de les introduire dans la salle des séances.
Un juré. — Les représentants ont-ils ouvert la porte de la salle des séances ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Les portes étaient toujours ouvertes, il n'y avait rien à ouvrir ; elles sont, aujourd'hui, fermées par des rideaux.
Un juré. — Le cit. Ledru-Rollin sait-il la position du colonel Saisset vis à vis de Courtais ?
Le cit. Ledru-Rollin. — C'est très exact. Le cit. Courtais a demandé la démission du colonel Saisset, sous peine de donner la sienne. Il y avait une résistance persévérante du colonel Saisset ; je n'ai pu en découvrir la cause.
On a demandé sa destitution.
A mes yeux, nos ordres n'ont pas été exécutés par le colonel Saisset. Je ne sais pourquoi.
Le général Courtais. — Ce n'est pas moi qui ai demandé la destitution du colonel Saisset ; je voulais le renverser moi-même, puis que je l'avais nommé.
Le même juré. — Qu'avez-vous pensé de ce qu'après les ordres donnés au général Courtais, il y ait eu si peu de résistance sur le pont le Concord ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Quand nous sommes allés à la grille, il y avait une foule si considérable que je n'ai pas pu voir si y avait beaucoup de troupes.
La troupe n'avait pas reçu l'ordre de ne pas tirer.
Le cit. Blanqui. — Je demanderai au procureur-général s'il n'a pas été donné des ordres de faire venir le *Moniteur* des 17 et 18 mai.
Blanqui demande la production du *Moniteur* du 13 mars et du 17 avril.
Le président a déclaré qu'il serait fait droit à cette demande.
Le cit. Ledru-Rollin. — J'ai dit que le citoyen Blanqui n'avait pas dit un mot le 16 mars.
Blanqui. — La pétition a été lue par un membre délégué du citoyen Cabet ; personne autre n'a parlé. On ne me fait plus mon procès pour le 15 mai, on semble y renoncer ; on me fait mon procès pour le 17 mars et le 16 avril. On vient de questionner pendant trois quarts d'heure le citoyen Ledru-Rollin sur ces deux époques. Je crois donc qu'il est plus simple de lire, citoyens jurés, le *Moniteur* des deux époques. Comme on n'a pas interrogé le témoin sur le 13 mai, je demande à lui poser quelques questions. Je lui demande quel est mon rôle dans cette journée ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Louis Blanc déclare que la manifestation avait une autre but ; qu'il s'agissait d'un ministère du travail.
Le citoyen Arago avait dit : « C'est grave ; demain il y aura une manifestation contraire. »
J'étais l'avis du citoyen Arago. Le citoyen Caussidière m'avait dit qu'il y aurait une promenade de 200 à 250,000 hommes.
Blanqui. — Le citoyen Arago ne pouvait avoir la présidence de ce qui se passerait le lendemain, s'il n'eût pas été informé de cette manifestation d'avance.
Nous avons été consternés de l'impôt des 45 centimes ; c'était le coup de mort de la République ; nous envisagions ce qui devait se passer en France.
C'était insignifiant à Paris, mais très important pour les départements.
Nous avions craint que cet impôt ne contrariât les élections, en changeant la direction et ne fut l'occasion d'un soulèvement contre la République.
Préoccupés de cette idée, nous avons pensé à l'ajournement des élections pour qu'elles ne tournassent pas contre la République. C'est la véritable cause de la manifestation du 16 mars.
Le citoyen Ledru-Rollin. — Il ne fut pas question, de la part des délégués, du rappel de l'impôt des 45 centimes, de l'ajournement des élections, mais seulement de l'ajournement des élections de la garde nationale.
Blanqui. — Le citoyen Ledru-Rollin vous a dit que des légitimistes ou des républicains avaient figuré dans la manifestation du 17 avril ; pensez-vous que la population ouvrière de Paris, par un moyen quelconque, put être détournée de ses intentions, en faveur de la régence ou de la légitimité ?
N'eût-ce pas été un signal de fureur ?
Le citoyen Ledru-Rollin. — En apparence, d'après nos rapports, c'était pour la nomination des officiers de la garde nationale ; mais, d'après d'autres rapports, c'était des manifestations légitimistes.
Ce n'est pas en criant vive le roi, mais par un tour de main que se font les changements de gouvernement.
D'autres rapports prétendaient que c'étaient des usurpateurs de la souveraineté populaire.
Il n'y a pas de contradiction dans mon rapport.
Le procureur-général. — Qui désignait-on dans les derniers rapports ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Les derniers rapports signalaient, Blanqui comme distributeur des proclamations.
Il y a des rapports au ministère de l'intérieur, qui justifient ces soupçons.
Les autres clubs se mettaient en permanence pour défendre le gouvernement contre Blanqui, qui se trouvait au Champ-de-Mars pour autre chose que les élections.
Blanqui. — Il y a des appréciations inexactes du cit. Ledru-Rollin. Tous les clubs s'étaient ralliés au gouvernement.
La 12e légion avait pris les armes. Elle était républicaine.
Dans le Champ-de-Mars, il y avait des ouvriers convoqués par les délégués du Luxembourg.
J'aurais été hostile au gouvernement avec des proclamations.
Je défie qu'on m'ait vu avec une proclamation, un morceau de papier.
Il n'y avait qu'une réponse de ma part à une attaque répandue dans tout Paris. Il n'y a pas eu d'autre distribution.
Les ouvriers sont allés à l'Hôtel-de-Ville demander un ministère du travail et du progrès, et déposer une offre, une collecte.
J'étais sur une butte du Champ-de-Mars avec un petit nombre d'amis. Je ne suis pas descendu au Champ-de-Mars. Sur 50,000 ouvriers il n'y en aurait pas dix qui diraient qu'il a été question de moi.
Je ne suis pas cause de tout ce qu'un gouvernement a pu se forger contre moi.
Il faudrait être fou pour penser avoir pu diriger toutes les forces qui m'étaient opposées.

Des cris de mort ont été poussés contre Cabet, et contre moi, comme communistes, communistes fantastiques.
Les réactionnaires ont profité d'une maladresse du cit. Ledru-Rollin, pour manifester leur haine contre les républicains. C'est de cette époque, si malheureuse, et si maladroite conduite, que date la dégringolade de la République.
Je défie qu'en dehors de mon club on cite un fait quelconque contre moi.
Le cit. Ledru-Rollin. — Blanqui a dit que le rappel a été battu pour des chimères.
Ceux qui ont cru que le gouvernement était inquiet, devraient savoir que les membres du gouvernement ont fait leur devoir et n'ont pas eu peur.
Ce n'est pas l'homme qui a voulu que le Peuple tout entier fût dans la garde nationale qui a pu être effrayé d'une opinion.
Ce n'était pas une frayeur chimérique, parce que tous les clubs étaient effrayés.
Il y avait un danger véritable que nous avons conjuré par l'ordre du rappel.
Le gouvernement connaissait bien l'opinion de la capitale.
Je la savais aussi. Je savais que la population était hostile à Blanqui.
On savait bien que Blanqui était incapable de remuer même cinquante hommes.
Blanqui. — Je persiste à dire que si j'étais en dehors des clubs, de la garde nationale du Peuple, j'étais seul, alors ; je n'étais pas à craindre.
Ledru-Rollin. — On peut faire faire à une réunion ce qu'elle ne voudrait pas faire.
Si on n'eût pas pensé que la République fût en danger, on n'aurait pas fait battre le rappel.
Blanqui le sait ; ils sont revenus de leurs chimères.
Barbès. — Je ne veux pas me défendre. Comme j'ai été colonel de la 12e légion, je ne voudrais pas qu'on pensa qu'elle aurait pu tirer contre le Peuple. Le club de la Révolution était de même dévoué au gouvernement, personnifié dans Louis Blanc, Flocon et Ledru-Rollin.
Nous sommes allés demander le retrait des mesures mauvaises, notamment de l'impôt des 45 centimes.
Nous avons marché pour qu'il n'y eût pas collision entre le Peuple et la garde nationale.
Nous avons crié alors : Vive la République démocratique et sociale !
La garde nationale n'avait pas de cartouches, il n'est jamais entré dans ma pensée de dire que la 12e légion eût voulu tirer sur le Peuple.
Il aurait pu se trouver des citoyens qui auraient désiré faire naître une collision ; mais ce n'était pas l'esprit de la légion.
Blanqui. — Mon discours de la tribune a-t-il été dangereux ?
Ledru-Rollin. — Non, évidemment.
Il y a eu des brutalités, et des violences au 13 mai ; la proclamation du lendemain a eu pour objet de blâmer ces violences.
Etienne Arago a vu des hommes armés dans la manifestation du 16 avril.
Blanqui n'y était pas.
Un juré. — N'était-il question que de la Pologne le 13 mai ?
Le cit. Ledru-Rollin. — Non, il ne fut question que de déposer une pétition.
Ce n'est qu'au dernier moment qu'il a été question d'entrer dans l'Assemblée.
Beaucoup s'étaient déjà éloignés. Des rapports cependant avaient appris qu'il s'y mêlerait des hommes armés.
Gadon, Longepied et Longin vinrent nous en prévenir, et nous dirent qu'ils craignaient qu'ils ne fussent pas assez influents pour empêcher cette hostilité.
Barbès. — Ai-je dit : Un milliard sur l'infâme ville de Paris ?
Ledru-Rollin. — C'est tout à fait inexact ; il n'a même jamais été parlé de deux heures de pillage. — (Grande sensation quand le citoyen Ledru-Rollin se retire.)
Raspail lit les conclusions suivantes pour se plaindre des traitements exercés à son égard :
« Ces conclusions tendent à ce qu'il plaise à la haute-cour de justice : »
Attendu en droit
1° Que tout accusé doit être considéré comme innocent jusqu'à preuve contraire ;
2° Que la prévention ne doit en aucun cas revêtir le caractère d'une condamnation ;
3° Aux termes de l'art. 310 du code d'instruction criminelle, l'accusé devant comparaître libre et seulement accompagné de gardiens, pour l'empêcher de s'évader, il est évident que la loi a eu pour but de réserver à la prévention le privilège de la liberté, à l'exception du privilège de la sortie et de la fuite ; en un mot, l'accusé doit être gardé et non torturé ;
4° Attendu que la défense étant libre, nul gardien n'a le droit de mettre des entraves à sa préparation, ni à la recherche des pièces ou preuves à l'appui ;
5° Aux termes de l'art. 411 du code d'instruction criminelle, le président de la cour et la haute-cour elle-même, sont compétents dans l'espèce, en tout ce qui concerne la détention préventive des accusés.
En fait, 1° Qu'aux rigueurs dignes d'un autre siècle, que l'arbitraire des incarcérations imposées aux détenus de Vincennes, se sont joints, à Bourges, des rigueurs aussi immorales que nuisibles et à la santé et à la défense des accusés de mai, notamment en les soumettant à une inquisition de tous les quarts d'heure, le jour et la nuit ; certains accusés ne sont jamais sûrs de pouvoir reposer une demi-heure, ce qui fait qu'ils arrivent à l'audience brisés par l'insomnie et assistent inattentifs aux débats ;
2° Que selon les caprices du gardien ou des incarcérateurs, il arrive à certains détenus ici présents de ne pouvoir communiquer soit avec leur défenseur, soit avec des visiteurs utiles à leur cause, sans l'assistance d'un gendarme chargé de recueillir et de rapporter à je ne sais qui de droit, jusqu'aux moindres circonstances de la conversation ;
3° Que telles mesures revêtent en d'autres circonstances les formes de la plus révoltante immoralité ;
4° Que toutes ces vexations ont pour but d'enlaver la défense et semblent tirer leur origine d'un système de vengeance personnel dont le gardien actuel ne serait que le coupable instrument.
Pour ces motifs et autres, de droit et d'humanité.
Ordonner qu'il soit mis fin à ces mesures inquisitoriales et immorales ; que le repos de la nuit sera permis aux détenus ; que la libre communication sera permise de jour aux visiteurs ou, dans le cas contraire, et vu que l'interrogatoire de l'accusé Raspail est terminé, ainsi que l'audition des témoins à sa charge, lui permettre de se retirer, en raison de l'état de santé que ces vexations lui ont faites.
Ce dont les articles non abrogés des lois de septembre 1835 laisse toute latitude à la haute-cour, et ce sera justifié et humanité.
Ce 19 mars 1849 et signé F.-V. RASPAIL.
Le procureur. — Ce n'est pas un incident d'audience, il fallait s'adresser à M. le président ou à M. le procureur-général.
Le président. — Si la moindre plainte n'eût été adressée, j'y aurais fait droit.
Les accusés savent que j'ai eu des égards ; j'aurais vérifié ces plaintes, et j'aurais fait cesser les vexations.
A deux heures, l'audience est suspendue et reprise à deux heures trois quarts.
Le cit. Marrast, qui vient d'arriver par un convoi spécial et qui a franchi, assure-t-on, la distance de Paris à gran le vitesse, puis-

qu'il n'aurait employé que trois heures, est annoncé.
Le procureur. — On ne peut dispenser Raspail d'assister aux débats ; il n'est pas dans le cas d'obtenir ce qu'il demande. Quant au surplus de sa demande, ça rentre dans le pouvoir discrétionnaire du président. Il n'y a donc pas lieu d'y faire droit judiciairement.
La cour rend un arrêt par lequel elle n'accorde pas le droit à Raspail de se retirer, et décide qu'il n'y a lieu à statuer sur le traitement de l'accusé.
Le président. — Les faits dont se plaint Raspail ayant eu une grande publicité, vont être vérifiés publiquement. Faites entrer, huissier, le gardien de la prison.
Le citoyen Lepreux, indisposé, ne peut se présenter.
Un autre gardien se présente. — Il y a une surveillance active, mais non de quart d'heure en quart d'heure. Les surveillants se relèvent toutes les deux heures ; les surveillants ont des pantouffles. Il y a toujours un gendarme qui accompagne les visiteurs, autres que les conseils, la famille, les représentants du Peuple. Il n'a pu recevoir des malades, des femmes sans la présence d'un gendarme. Il est impossible de mettre plus de bonté, plus de bienveillance que n'en met le citoyen Lepreux. Le citoyen Raspail est très agité par suite de sa longue irritation. La nourriture est convenable et suffisante. La nuit on ouvrait en effet un guichet, on ne l'ouvre plus.
Raspail. — Je nie les faits affirmés par le gardien. La nuit, on ouvre les guichets des accusés qui ont leurs femmes auprès d'eux.
Outre la consigne du directeur, il y avait la consigne des gendarmes.
Ce matin encore, toute la nuit on a ouvert mon guichet. Autrefois on avait des bottes. (On se récrie.)
Raspail. — Le public n'est pas bienveillant pour moi, je le sois plus lorsqu'il vient réclamer mes soins.
Le gardien. — Les visites des défenseurs sont parfaitement isolées. Hier les communications n'ont eu lieu que jusqu'à midi, mais on le savait d'avance.
Le cit. Marrast, président de l'Assemblée nationale, est introduit par deux huissiers. — Il y avait à l'Hôtel-de-Ville, au 15 mai, de 2000 à 2500 hommes sous le commandement du colonel Rey.
Des délégués se présentent à l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens Buchez, Recurt et Adam, étaient chargés de l'autorité administrative. Le colonel Rey était chargé de la défense.
J'écrivis le 14 mai, une lettre au général Courtais pour qu'il prit des précautions.
Le cit. Hubert m'annonça que la manifestation aurait lieu le 13, de ne pas faire battre le rappel, que tout serait pacifique.
Le général Courtais me dit avoir commandé 1000 hommes par légion. Il m'a semblé toujours incapable de rien faire d'hostile à l'Assemblée nationale. Il m'a été pénible de le voir accuser. J'ai la conviction qu'il a fait tout ce qu'il dépendait de lui pour empêcher l'envahissement. J'étais dans la salle des séances quand elle fut envahie.
Le témoin à la voix tellement brisée que malgré les fréquentes plaintes des jurés qui n'entendent pas, il est presque inintelligible. Il y avait en même temps à l'Hôtel-de-Ville deux gouvernements : l'un ancien, représenté par moi ; l'autre qui se formait aux cris de vive Barbès ! vive Blanqui !
La garde nationale ne savait à qui obéir.
L'Hôtel-de-Ville avait une police d'information.
J'ai vu Borme qui me parla d'un procédé, d'une légion de femmes. Je le considérais comme fou. Je le reçus très mal, aussi m'écrivit-il une lettre fort injurieuse.
Courtais se plaignait de l'organisation de la maison Sobrier.
L'influence amicale de Barbès sur le colonel Rey a facilité l'entrée des insurgés à l'Hôtel-de-Ville.
Le colonel Rey prit la responsabilité de la disposition des troupes de l'Hôtel-de-Ville et des ordres qu'elles avaient exécutés.
Nous entendons dire derrière nous que la physionomie vulgaire du président de l'Assemblée est pour les dames une déception complète.
Bertrand, huissier de l'Assemblée nationale. — Quentin demandait au président de l'Assemblée des ordres pour faire cesser le rappel et distribuer des ordres.
Un individu dit au président : « Va-t-en, tu n'es rien ici. » Le président dit aux représentants : « On me chasse, je ne m'en vais pas. » J'allai au Luxembourg, j'y rencontrai Quentin. Quentin faisait cesser le président d'agiter la sonnette.
Le pompier gesticulait sur la tribune.
Aury, fondeur, à Grenelle. — L'arger m'engagea à le conduire chez Sobrier ; il me proposa de faire le service rue de Rivoli.
Vidocq, ancien agent de police, détenu à la Conciergerie.
Le président. — Vous ne prêterez pas serment.
Je connais Borme. Au mois de mai je le rencontrai à la préfecture de police pour faire l'essai d'un feu grégeois. J'ai communiqué au citoyen Lamartine des menaces contre lui et la citoyenne Lamartine. Il annonça qu'il se servirait de ce feu.
J'ai vu sa légion. Au 15 mai il suivait le rassemblement en criant vive la Pologne.
Il dit qu'il ferait usage de son feu contre le gouvernement ; il m'a proposé d'incendier l'esplanade du Champ-de-Mars, pour détruire le gouvernement provisoire.
Je l'ai considéré comme un fou.
L'audience est levée.
Exécution de Daix et de Lhar
La barrière Fontainebleau, lieu de l'exécution, était occupée dès six heures du matin par une force imposante que l'on évaluait à 25,000 hommes. Une foule compacte encombrait les abords. Les condamnés arrivaient à six heures et demie dans une voiture cellulaire. Daix est monté le premier sur l'échafaud et s'est écrié : « Au nom du Peuple français, Daix meurt innocent du meurtre du général Bréa. Je meurs pour le Peuple. » Il continuait, faisant des vœux pour la prospérité de la République, il a été interrompu par un roulement de tambour, et il a expiré sous le fatal couteau. Lhar était très abattu ; il n'a pas montré la même fermeté.
Peu de spectateurs ont pu assister à cet horrible sacrifice. Le peuple, qui arrivait de tous côtés, était refoulé par les troupes.
Voici l'opinion des journaux démocratiques sur ce déplorable événement. « Ils viennent de relever l'échafaud, dit la *Réforme* : ce matin le panier de Samson a recueilli deux têtes : pour ce grand spectacle du sacrifice humain, pour cette scène de sang, ils avaient convoqué 20,000 hommes de troupes échelonnées et massées autour de l'échafaud, qui s'élevait (désirion) entre deux arbres de liberté. »
Le journal le *Peuple* s'écrit à son tour :
« Peuple, toi qui dans la magnanimité fais des vœux pour l'abolition de la peine de mort, soviens-toi que c'est sous la présidence de Louis Bonaparte que, malgré la Constitution, s'est dressé, pour la première fois, l'échafaud politique. »
Quand nous sommes passés à la barrière Fontainebleau, vers huit heures, des balayeurs étaient occupés à laver une vaste mare de sang à la place où avait été élevé l'instrument d'ignominie.

« De ce sang il ne reste plus trace sur le pavé de la place publique ; mais une tache de ce sang a jailli de l'échafaud au front de Bonaparte et de ses ministres ; celle-là, elle ne s'effacera jamais. »

Les délégués de l'ancienne commission du Luxembourg devaient se réunir en un banquet fraternel pour célébrer l'anniversaire de la création de cette commission. Ils viennent de prendre la résolution suivante, dont tous les socialistes, leurs frères, leur tiendront compte :

« La commission du banquet des délégués du Luxembourg nous invite à annoncer que ce banquet n'aura pas lieu aujourd'hui. Le Peuple, après la révolution de février, avait planté un arbre de la liberté à la place où s'élevait l'échafaud politique.

« L'échafaud politique vient d'être relevé. La commission des délégués, pénétrée de douleur, n'a pas pensé que la réunion pacifique qu'elle avait préparée pût avoir lieu en présence de la consternation publique.

« Pour la commission des délégués : A. LEFAURE. »

Pourquoi a-t-on supprimé les crieurs de journaux.

Nous n'avons point encore exprimé notre sentiment sur l'arrêté de l'administration municipale qui concerne la vente des journaux dans la rue. Nous l'apprécierons aujourd'hui, non seulement d'après ses résultats, mais surtout d'après l'intention qui semble l'avoir dicté. En réduisant le nombre des marchands, en leur assignant à chacun un poste fixe, exposé à toutes les intempéries, en leur enlevant la liberté d'annoncer leur marchandise, de pousser au débit par un appel incessant, liberté que l'on accorde à l'organe plus ou moins antiphonique des marchands de chiffons et de balais, des vitriers, des porteurs d'eau, des limonadiers, des marchands de peau de lapin, de vieux habits, vieux galons, à tous les marchands ambulants ou stationnaires en plein vent, en faisant cette exception, disons-nous, aux dépens des marchands de journaux, la mairie s'est-elle proposé de diminuer la vente des feuilles populaires, et par suite, de priver, tout-à-coup de leur moyen d'existence, deux cents personnes de tout âge, que ces mêmes feuilles faisaient vivre. Disons-le, cette mesure, qui n'atteint que les journaux démocratiques, est à nos yeux, beaucoup moins une mesure d'ordre, sur la voie publique, qu'une mesure politique, et sous ce rapport, elle est à la hauteur de la science policière la plus raffinée. A quoi tendent tous les règlements de police, si ce n'est à circonscrire, à rétrécir, à rendre impossible dans l'application, l'exercice des libertés consacrées par les institutions, comme si ces libertés n'avaient été accordées que pour la forme, par condescendance pour l'opinion et pour témoigner devant l'histoire, du degré de civilisation d'un Peuple.

Nous sommes fort étonnés, vraiment, que l'administration de la ville ait permis aux marchands de journaux de s'asseoir. C'était encore un moyen indirect de réduire le chiffre de la vente. Qui doute que l'incommodité d'être debout, jointe à celle de l'immobilité et de tous les accidents de la température, ne détournerait de cette industrie une grande partie de ceux qui pourront encore s'y livrer. Les magistrats de la ville d'Athènes, sur la proposition d'Aristote et au dire du poète comique Alexis, usèrent d'un semblable expédient à l'égard des ichthopoles ou marchands de poissons, pour les obliger de se retirer plutôt, et par conséquent, de vendre leurs produits meilleur marché et plus frais. Cet exemple de politique administrative pourra peut-être profiter aux archontes de la ville de Lyon. Nous le soumettons à leur sagacité.

Maintenant, qu'on nous permette de donner un avis aux administrateurs de journaux et à leurs marchands. Puisque le succès des uns et des autres dépend désormais du caprice ou de la faveur du temps, nous conseillons aux uns de faire emplette d'un excellent baromètre, et aux autres de se munir d'un non moins excellent riflard. L'administration de la ville permettra-t-elle le riflard ? c'est une question, mais elle ne paraît pas douteuse. Le riflard est d'institution monarchique ; oui, n'en déplaise aux gracieux champignons qui s'élèvent un jour de pluie ou de soleil sur le pavé de nos places, pour la plus grande commodité des dames revendeuses, oui, le riflard est monarchique. En conséquence, la presse démocratique aura le droit de réhabiliter le riflard, afin que ce qui a été écrit s'accomplisse et que notre confrère le *Courrier de Lyon*, qui se distingue par son talent d'observation, puisse encore s'écrier : « Il était dans la destinée de la République française de 1848 de réhabiliter toutes les vérités gouvernementales et humanitaires, tombées dans la disgrâce du Peuple. » En effet, quoi de plus disgracié, quoi de plus impopulaire, mais aussi quoi de plus gouvernemental, quoi de plus humanitaire que le riflard ? Nous ne craignons qu'une chose, c'est que l'auguste riflard, qui ne se console point d'abriter dans l'exil les débris de la royauté déchue, ne sente son ambition renaitre à cette nouvelle, et ne nous menace encore de son ombre.

Rapport du citoyen Blanqui, aîné et les travailleurs de Lyon.

Après les journées de juin, le chef du pouvoir exécutif, le général Cavaignac, chargea plusieurs citoyens, entre autres les citoyens Thiers, Cousin, Passy, de combattre les doctrines socialistes.

Le citoyen Blanqui, aîné fut chargé de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières dans nos grands centres manufacturiers.

C'étaient la pensée, la science, mises au service de l'ordre et de la société.

Après l'élection du 10 décembre, le citoyen Changarnier fut nommé général en chef de toutes les forces militaires réunies à Paris ; et le citoyen Bugeaud, général en chef de l'armée de Lyon, désignée sous le nom d'armée des Alpes. De sorte que le président de la République, renchérissant encore sur les excellentes intentions du général Cavaignac, voulut faire appuyer les raisonnements de ces citoyens par deux cent mille hommes commandés par deux célébrités militaires.

Mais nous doutons fort que ces beaux phraseurs, ces grands sabres, royalistes de la veille, républicains du lendemain, puissent résoudre le problème social qui tourmente toutes les consciences.

Quoi qu'il en soit, et pour exécuter les ordres du gouvernement, le citoyen Blanqui a fait un voyage dans les centres manufacturiers, tels que Rouen, Lille et Lyon ; et, selon l'usage, il a fait un rapport de ses impressions à l'Académie des sciences morales et politiques.

Je ne m'occuperai pas des détails qu'il donne sur la condition des populations employées à la préparation et à la fabrication du coton ; ils sont si concluants contre la société, contre l'économie politique et contre le citoyen Blanqui lui-même, qu'il suffit de les constater.

Il ne peut pas en être de même de ceux fournis par l'illustre académicien sur la population lyonnaise, sur son industrie et surtout sur les rapports qui existent entre les ouvriers et les fabricants négociants. Il est évident pour tous ceux qui ont habité la ville de Lyon, qui ont fréquenté les ouvriers, qui connaissent leurs habitudes et leurs relations ; il est évident que le citoyen Blanqui, a été mal renseigné, et que son rapport, si peu bienveillant pour les travailleurs lyonnais, ne peut pas être considéré comme une œuvre sérieuse, mais bien comme un œuvre de parti.

Je tiens surtout à prouver que le citoyen Blanqui, qui arrivait de Lyon sous l'impression fâcheuse des journées de juin, n'a pas même visité un seul atelier, craignant avant tout la contagion des idées qui remuent cette population. Je tiens à prouver qu'il a évité tout contact avec les ouvriers, et qu'il n'a puisé ses renseignements qu'à des sources suspectes de partialité.

Et en cela le citoyen Blanqui n'a eu qu'à suivre les errements de tous les gouvernements passés, qui, depuis le citoyen Guizot jusqu'aux citoyens Lamartine, Recurt et Léon Faucher, n'ont puisé leurs renseignements qu'après des ennemis bien connus des ouvriers et de la République.

Le citoyen Blanqui a raison de dire que les conditions de travail ne sont pas les mêmes à Lyon que dans les autres villes manufacturières de l'Europe ; mais il ne nous dit pas quelles sont ces conditions et quels sont les rapports qui en découlent. Il ne nous dit pas que la différence radicale qui existe entre la fabrique lyonnaise et les autres fabriques de l'Europe est sans contredit le travail en famille, différence qui influe si puissamment sur la moralité et l'indépendance de l'ouvrier lyonnais.

Le citoyen Blanqui établit ensuite la situation des chefs d'industrie vis-à-vis des ouvriers ; mais il se trompe complètement lorsqu'il dit qu'ils ne sont que des commissionnaires habiles qui « reçoivent les commandes des principales maisons de vente de France et de l'étranger, et qui se chargent spécialement du choix des dessins pour les étoffes et des matières premières destinées à leur confection. »

BENOIT, représentant.

(La suite au prochain numéro.)

Paris, 18 mars.

Le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui la dépêche télégraphique suivante :

« Le roi des Pays-Bas, qui avait été atteint dans la nuit du 15 au 16, d'une pneumonie, est mort le 17, à trois heures du matin, à Tilbourg. »

« Le prince héréditaire est en ce moment en Angleterre. »

Assemblée nationale.

Séance du 17 mars. — PRÉSIDENCE DU CIT. GREY, vice-président.

Le cit. Etienne demande que l'on discute immédiatement un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit de 76,974 fr. pour traitement du vice-président de la République. — Rejeté.

Le cit. Davy, rapporteur, fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre les citoyens Bourbousson et Regnaud-Lagarde, représentants du Peuple. Le rapport conclut au refus d'autorisation.

Le cit. Bourbousson demande que la discussion ait lieu demain. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les clubs. On sait que le gouvernement demande la fermeture des clubs et que la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il ne faut ajouter que quelques restrictions à la loi déjà existante.

Le cit. Payer combat le rapport de la commission. Il prétend que les clubs ont pesé sans cesse sur le gouvernement provisoire. Le récit qu'il fait est souvent interrompu par des murmures.

Le club, ajoute l'orateur quand le silence est rétabli, le club est une atteinte à la liberté individuelle. La fermeture des clubs est une mesure nécessaire au rétablissement de l'ordre.

Le citoyen Marquis dépose le rapport du projet de loi sur les boissous.

LE CIT. JULES FAVRE. Citoyens, dit-il, je ne me suis pas dissimulé les difficultés de la tâche que j'entreprends de soutenir devant vous.

Les clubs se sont souvent montrés violents, ils ont soulevé de justes préventions, mais est-il plus politique de fermer les clubs que de les réformer. Là est la question. Autrement dit la question des clubs est celle de la Révolution tout entière. La Révolution n'a été qu'une protestation qu'on affiche aujourd'hui contre le droit de réunion. Rappelez-vous ce que disait l'opposition sous le gouvernement déchue.

L'opposition répondit par l'appel à l'insurrection. L'opposition se croise les bras, mais le Peuple répondit à l'appel. C'est là de l'histoire. C'est au nom du droit de réunion que la République a triomphé, que le suffrage universel a fonctionné depuis un an, c'est de ce

droit qu'est sortie l'Assemblée actuelle, qui n'a manqué à aucune de ses missions ; c'est de là qu'est sorti le pouvoir exécutif, qui, s'il comprend son devoir, est le mieux fait pour consacrer les progrès et améliorations réclamés par la situation.

Les clubs ont-ils renversé le gouvernement provisoire ? (Bruit) On me dit que ce n'a pas été leur faute. Je le sais fort bien, mais je soutiens que si le gouvernement provisoire avait proclamé le 26 février ou le 1er mars le premier article de la loi qui nous est présentée, le gouvernement provisoire n'aurait pas vécu quinze jours. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Mais les clubs, à cette époque, c'était précisément le trône où les âmes fiévreuses pouvaient exhaler leurs passions ; où les médiocrités ambitieuses trouvaient la facilité de se faire écouter, et après avoir parlé ne pensaient plus à rien. Si vous eussiez fermé le club, vous eussiez eu la conspiration. (C'est vrai ! Le gouvernement provisoire n'avait pas là de commissaires de police, mais en savait-il moins ce qui s'y passait ? Les clubs étaient non seulement un excitatoire, c'était aussi un moyen sûr de s'instruire des projets de ceux qui le combattaient. (Agitation.)

Je m'étonne d'entendre ici attaquer le gouvernement provisoire par des hommes que j'ai vus en assez triste position dans les antichambres du gouvernement provisoire. Ils viennent l'attaquer aujourd'hui que le danger est passé, mais que faisaient-ils alors ?

A gauche : Ils le battaient ou se cachaient.

LE CIT. JULES FAVRE. Ce qui fait la grandeur du gouvernement provisoire, c'est d'avoir gouverné avec la force morale, c'est d'avoir licencié les troupes et refusé le secours des baïonnettes. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit à droite.) Qu'ils osent donc, ces hommes de force et d'ordre, qu'ils osent donc licencier leur armée, qu'ils osent donc gouverner avec la seule force morale. (Bravos à gauche. Applaudissements.)

Le gouvernement provisoire aurait pu faire appel à la force ; il avait les hommes qui le pouvaient défendre. Mais il comprit que la foule désapprouvait ceux qui se disaient les représentants du Peuple ; il ne craignit pas de s'exposer.

LE CIT. PIERRE LEROUX. Il ne courait aucun danger. (Longue agitation.)

La séance continue.

Statue de l'homme du Peuple.

Nous avons annoncé dans un n° précédent, qu'une souscription était ouverte dans nos bureaux pour couler en fonte la statue de l'Homme du Peuple. Voici les sommes qui nous sont parvenues jusqu'à présent pour cette œuvre patriotique :

Les citoyens réunis de la galerie de l'Argue, 5 10. — Berthaud, 50 cent. — Meunier, père, 50 cent. — Souary, 25 cent. — Mayosson, 10 cent. — Lyon, 25 cent. — Dous père, 25 cent. — Nanta, 25 cent. — Un anonyme, 25 cent. — Une réunion de citoyens, 45 cent. — Celle, 10 cent. — Côte, 25 cent. — Carron, 25 cent. — Vexion, 50 cent. — Chabanat, 45 cent. — Bourly, 10 cent. — V. et, 50 cent. — Total 10 fr. 80.

Chronique locale.

Le citoyen Auguste Wiliek, ancien officier prussien, qui est depuis quelques jours à Lyon pour l'organisation d'une légion allemande en faveur de la démocratie italienne, a été arrêté mardi à une heure du matin, rue Ferrandière.

— Lundi, à cinq heures de l'après-midi, le citoyen Galerne a fait saisir par ses agents une gravure représentant le *Jugement de Dieu*, par la citoyenne Goldsmid. Les citoyens Charavay frères, chez qui cette saisie a été opérée, demandent en vertu de quel ordre elle a été faite. Serions-nous décidément aux beaux jours de l'arbitraire monarchique ? Nous serions tentés de le croire, à voir l'audace de la gent policière.

— Le Grand-Théâtre donnera jeudi 22 courant un spectacle extraordinaire au bénéfice de M. Gustave, trial. La bienveillance que le public a témoignée jusqu'à ce jour au bénéficiaire nous garantit que la soirée sera fructueuse. La composition du spectacle doit d'ailleurs attirer la foule. On donnera :

1^o *Le Vieux de la Montagne*, tragédie en 5 actes, de M. Latour de St-Ybars.

2^o *La Caverne*, opéra-comique en trois actes de Lesueur. Le succès de cet ouvrage fut immense à son apparition. Les chœurs seuls suffiraient à lui assurer la vogue, et la direction y met le plus grand soin. Le spectacle sera complété par

Les Filles de la Liberté, vaudeville nouveau en un acte.

Nouvelles étrangères.

Italie.

TURIN, 15 mars. — Charles Albert est arrivé à Alexandrie, où son arrivée a été saluée par 101 coups de canon. Il a adressé de cette ville une proclamation aux Savoisiens, sur la reprise des hostilités.

Un de nos correspondants nous annonce qu'il va devenir très difficile de se procurer des nouvelles du théâtre de la guerre. Le ministère sard, pour que rien ne transpire des opérations de l'armée, vient de défendre aux journaux de rendre compte de ses mouvements ; il défend même, chose inouïe ! de parler politique dans les cafés. Est-ce que la guerre ne serait pas un prétexte pour étouffer la liberté ? C'est ce que nous verrons bientôt.

GENÈS, 15 mars. — Il règne dans la ville un grand mouvement. Les étudiants montrent un noble enthousiasme.

PLAISANCE, 15 mars. — Les Autrichiens qui occupent la ville se tiennent sur leurs gardes. Une proclamation vraiment draconienne vient d'être publiée par eux. Tous chants politiques sont interdits, les boutiques doivent être fermées et tous les citoyens rentrés chez eux à neuf heures. La sonnerie des cloches est interdite, etc. Plaisance est devenue un vrai tombeau.



Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99 et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Statuts de la Banque du Peuple
Les Malthusiens.